



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 novembre 2017

### **Création d'un centre de compétence dans le domaine de la surdité pour les élèves du Valais romand**

**(IVS).- L'Etat du Valais et la Ville de Sion ont signé un avenant à la convention pour la scolarisation des élèves en situation de handicap de la région. Il s'agit ainsi d'officialiser la création d'un centre de compétence pour le domaine de la surdité. Cette nouvelle structure résulte d'une volonté commune d'améliorer la prise en charge des enfants atteints d'un handicap auditif.**

Le chef du Département de l'économie et de la formation, Christophe Darbellay, et le président de la Ville de Sion, Philippe Varone, ont signé un avenant à la convention pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, formalisant la création du centre de compétence en surdité.

Ce centre de compétence, fonctionnel depuis la rentrée scolaire 2017, est né de la volonté d'améliorer la qualité de la prise en charge et de renforcer la coordination des mesures. Sa création a nécessité une modification de la convention entre le canton du Valais et la Ville de Sion pour la scolarisation des élèves en situation de handicap de la région. Rattaché au centre pédagogique et spécialisé (CPS) de Sion, cette structure offre une collaboration étroite avec les différents partenaires ou prestataires du domaine pour l'ensemble du Valais romand et une organisation spécifique de la logopédie spécialisée.

Sa mission est de veiller à la mise en place qualitative des mesures octroyées par le Département de l'économie et de la formation, en amenant un regard et des compétences spécialisées aux élèves, parents, enseignants ou directions.

Cette démarche fait suite au travail d'un groupe cantonal composé de différents partenaires du domaine qui a débouché sur la création d'un cadre de formation destiné aux jeunes de 0 à 20 ans concernant la surdité en Valais adopté par l'Etat du Valais en septembre 2016.

#### **Personnes de contact**

- **Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation – 027 606 40 05**
- **Romaine Schnyder, responsable du Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent – 027 606 48 25**
- **Guy Dayer, chef de l'Office de l'enseignement spécialisé – 027 606 40 91**
- **Philippe Varone, président de la Ville de Sion – 027 324 11 02**

